



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024 <i>Date de l'annonce publique : 20.09.2024</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 19.09.2024</i>
<p><i>Présents :</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Youri DE SMET et Frank COLABIANCHI, échevins MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO- OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS, Mmes Yolande SCHUSTER et Nadine PHILIPPE, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusés :</i> M. Roger MILLER, conseiller, a donné procuration à Mme Yolande SCHUSTER, pour voter en son nom (sauf pour les points 03.C et 9) et Mme Gabriella DAMJANOVIC a donné procuration à Mme Nadine SCHARES pour voter en son nom (sauf pour les points 03.C et 9), conseiller</p>	

08.D-2 LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE SISE A BERTRANGE, RUE DES CHAMPS, EN DEUX LOTS

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par M. Frank WEYDERT de L-6941 Niederanven, 12B rue de Munsbach, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau BEST G.O. S.à r.l., n°projet 249044, échelle 1/250, dessiné en date du 25.06.2024,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par M. Frank WEYDERT de L-6941 Niederanven, 12B rue de Munsbach, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 1^{er} octobre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 27 septembre 2024 portant approbation de la demande de lotissement présentée par M. Frank WEYDERT de L-6941 Niederanven, 12B rue de Munsbach, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 4 octobre 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire